

PROJET DE NOTE D'INFORMATION ETABLIE PAR LA SOCIETE



**EN REPONSE A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES
ACTIONS DE GROUPE GO SPORT INITIEE PAR**

RALLYE



Le présent projet de note en réponse a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 30 septembre 2014. Il a été établi conformément aux dispositions des articles 231-19 et 231-26 du règlement général de l'AMF.

Le présent projet de note en réponse reste soumis à l'examen de l'AMF.

AVIS IMPORTANT

En application des dispositions des articles 231-19 et 261-1 et suivants du règlement de l'AMF, le rapport du cabinet Farthouat Finance, agissant en qualité d'expert indépendant, est inclus dans le présent projet de note d'information en réponse

Le présent projet de note d'information en réponse est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Groupe Go Sport (www.groupegosport.com). Des exemplaires du présent projet de note d'information en réponse peuvent également être obtenus sans frais auprès de Groupe Go Sport, 17 Avenue de la Falaise, 38360 Sassenage.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Groupe Go Sport seront déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat selon les mêmes modalités.

TABLE DES MATIERES

1.	RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE	3 -
1.1.	Présentation de l'Offre.....	3 -
1.2.	Contexte de l'Offre.....	4 -
1.3.	Déroulement de l'Offre	4 -
2.	AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5 -
3.	INTENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GROUPE GO SPORT	7 -
4.	INTENTION DE LA SOCIETE RELATIVE AUX ACTIONS AUTO-DETENUES.....	7 -
5.	RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT SUR LE CARACTERE EQUITABLE DE L'OFFRE.....	7 -
6.	CLAUSES D'ACCORDS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'APPRECIATION DE L'OFFRE OU SON ISSUE	26 -
7.	ELEMENTS CONCERNANT GROUPE GO SPORT SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE	26 -
7.1.	Structure et répartition du capital.....	26 -
7.2.	Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.....	27 -
7.3.	Clause de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de Groupe Go Sport (article L. 233-11 du code de commerce).....	28 -
7.4.	Participations directes et indirectes au capital de Groupe Go Sport ayant fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil(s) ou d'une déclaration d'opération sur titres	28 -
7.5.	Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci.....	28 -
7.6.	Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.....	28 -
7.7.	Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote	28 -
7.8.	Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de Groupe Go Sport.....	28 -
7.9.	Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions	- 29 -
7.10.	Accords conclus par la Société et prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société-	31 -
7.11.	Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou les principaux salariés de Groupe Go Sport, en cas de démission, de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.....	31 -
8.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION EN REPONSE	31 -

1. RAPPEL DES PRINCIPAUX TERMES DE L'OFFRE

1.1. Présentation de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du règlement général de l'AMF, la société Rallye, société anonyme au capital de 146.074.734 euros, dont le siège social est sis 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 054 500 574 (« **Rallye** » ou l'« **Initiateur** »), offre de manière irrévocable aux actionnaires de la société Groupe Go Sport, société anonyme au capital de 45.330.276 euros dont le siège social est sis 17, avenue de la Falaise - 38360 Sassenage, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 958 808 776 (« **Groupe Go Sport** » ou la « **Société** ») d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** ») la totalité des actions de la Société admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000072456 (mnémonique GSP) (les « **Actions** ») non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur.

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues, directement ou indirectement par l'Initiateur à la date du présent document, soit :

- un nombre maximum de 628.836 actions existantes représentant 5,55% du capital et 4,79% des droits de vote théoriques de la Société sur la base d'un nombre total de 11.332.569 actions et de 14.137.981 droits de vote théoriques (calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF), compte tenu de la décision du conseil d'administration de Groupe Go Sport de ne pas apporter les actions auto-détenues par la Société qui représentent, à la connaissance de l'Initiateur, 83.081 actions ; et
- la totalité des actions qui seraient susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des options de souscription d'actions attribuées par la Société (les « **Options** »), pour autant qu'elles soient exerçables avant la clôture de l'Offre et que les actions résultant de leur exercice soient cessibles en application du règlement de plans des Options, soit 105.259 actions.

Il est précisé que l'Offre ne porte pas sur les actions nouvelles sous-jacentes aux Options qui ne seront pas cessibles d'ici la clôture de l'Offre, et qui représentent, à la connaissance de l'Initiateur, 56.851 actions (cf. section 7.1 *infra*).

Il n'existe aucun autre titre de capital, ni aucun autre instrument financier ou droit pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

L'Offre porte ainsi sur un nombre total maximal de 734.095 Actions.

L'Offre, qui sera ouverte pour une durée de 10 jours de négociation, pourra être suivie d'une procédure de retrait obligatoire qui pourra être mis en œuvre par l'Initiateur dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, si les actions de la Société non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société en application des articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF (le « **Retrait Obligatoire** »). Dès lors, les Actions qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation de 9,10 euros par Action, égale au prix offert dans le cadre de l'Offre, net de tous frais.

Oddo Corporate Finance a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre agissant pour le compte de l'Initiateur déposé le projet d'Offre auprès de l'AMF le 30 septembre 2014. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, Oddo Corporate Finance garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

1.2. Contexte de l'Offre

A la date du présent projet de note d'information en réponse, l'Initiateur détient, seul et de concert avec ses affiliés, un total de 10.620.652 actions représentant 93,72% du capital et 94,62% des droits de vote de la Société sur un nombre total de 11.332.569 actions et de 14.137.981 droits de vote théoriques.

Actionnaire historique de la Société, Rallye a augmenté sa participation dans Groupe Go Sport en faisant l'acquisition hors marché le 27 septembre 2013 d'un bloc de 458.860 actions de la Société, représentant 4,05% du capital et 3,25% des droits de vote, auprès de la société Etablissements Darty & Fils au prix de 6 euros par action.

Ce renforcement fait suite à l'augmentation de capital de Groupe Go Sport de 30M€ menée en mai 2012 et garantie par Rallye. A l'issue de cette opération, la participation de Rallye dans Groupe Go Sport s'était vue renforcée, passant de 72,86% du capital et 78,84% des droits de vote à respectivement 89,66% et 88,85%.

Dans un contexte marqué par des difficultés financières répétées de la Société, l'Initiateur souhaite désormais acquérir la totalité des Actions restantes non encore détenues par lui-même et a ainsi déposé auprès de l'AMF le présent projet d'Offre avec l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'Offre, si les Actions non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

La mise en œuvre d'un retrait obligatoire permettrait à Groupe Go Sport de se libérer des contraintes réglementaires et administratives liées à l'admission de ses titres sur le marché réglementé de Euronext à Paris, et dès lors de réduire les coûts qui y sont associés.

Elle permettrait par ailleurs de proposer aux actionnaires minoritaires une liquidité immédiate et intégrale sur leurs titres. Le Prix de l'Offre, qui est significativement supérieur au dernier cours de clôture avant l'annonce de l'opération, extériorise une prime de 115,6% sur le cours moyen pondéré 20 jours, de 94,9% sur le cours moyen pondéré 60 jours, de 100,0% sur le cours moyen pondéré 120 jours et de 127,5% sur le cours moyen pondéré 250 jours au 8 septembre 2014 (source : Bloomberg).

1.3. Déroulement de l'Offre

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture ainsi qu'un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Pour répondre à l'Offre, les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif pur doivent demander l'inscription de leurs titres au nominatif administré chez un intermédiaire financier habilité, à moins qu'ils n'en aient demandé au préalable la conversion au porteur, auquel cas ils perdront les avantages attachés au caractère nominatif des actions (tels que les droits de vote doubles). En conséquence, pour répondre à

L'Offre, les détenteurs d'actions inscrites au nominatif pur devront demander au teneur de compte-titres nominatif de la Société, à savoir à ce jour CACEIS Corporate Trust, 14, rue Rouget de Lisle, 92130 Issy-les-Moulineaux, dans les meilleurs délais, la conversion de leurs actions au nominatif administré ou au porteur.

Les Actions présentées à l'Offre devront être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement, autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété. L'Initiateur se réserve le droit d'écarter toutes les Actions apportées qui ne répondraient pas à cette condition.

Les actionnaires de Groupe Go Sport dont les Actions sont inscrites en compte auprès d'un intermédiaire financier (établissements de crédit, entreprises d'investissement, etc.) et qui souhaiteraient présenter leurs Actions à l'Offre, devront remettre à leur intermédiaire financier, au plus tard à la date de clôture de l'Offre, un ordre de vente irrévocable selon les modalités propres à leur intermédiaire.

L'Offre sera ouverte pendant une période de 10 jours de négociation. Pendant la durée de l'Offre, Oddo Corporate Finance, agissant pour le compte de l'Initiateur, s'engage irrévocablement à acquérir en bourse, en tant que membre du marché acheteur, au prix de 9,10 euros par Action, toutes les Actions qui seront présentées à l'Offre sur le marché.

Le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, 2 jours de négociation après chaque exécution. L'Initiateur ne prendra en charge aucun frais de courtage ou de rémunération des intermédiaires.

Le calendrier indicatif de l'Offre est décrit à la section 2.6 du projet de note d'information.

2. AVIS MOTIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article 231-19 du règlement général de l'AMF, les membres du conseil d'administration de Groupe Go Sport se sont réunis le 29 septembre 2014 sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Onillon, Président du conseil d'administration de Groupe Go Sport. Tous les membres étaient présents.

Le conseil d'administration a ainsi rendu l'avis motivé suivant à l'unanimité des administrateurs ayant pris part au vote :

« Le conseil d'administration de Groupe Go Sport s'est réuni le 29 septembre 2014 pour examiner le projet d'offre publique d'achat simplifiée (ci-après l'« OPAS ») que la société Rallye (ci-après, l'« Initiateur ») a décidé de déposer sur les actions Groupe Go Sport non détenues par elle-même directement ou indirectement. La société Rallye et ses filiales, les sociétés Miramont Finance et Distribution, Matignon Sablons et Alpétrol ont fait état d'un conflit d'intérêts potentiel relativement à l'avis motivé du conseil et n'ont pas pris part aux débats et au vote.

Le conseil d'administration a pris connaissance :

- du projet de note d'information de l'Initiateur contenant les termes et modalités de l'OPAS, les motifs de l'OPAS, les intentions de l'Initiateur, les éléments d'appréciation du prix établis par Oddo Corporate Finance, établissement présentateur de l'offre,*
- des projets de note en réponse et de document « Autres informations » de Groupe Go Sport,*

- *du rapport du cabinet Farthouat Finance, expert indépendant, reproduit in extenso dans le projet de note en réponse de Groupe Go Sport.*

Le cabinet Farthouat Finance, représenté par Madame Marie-Ange Farthouat, a présenté une synthèse de ses travaux. Son rapport conclut au caractère équitable du prix de l'OPAS, y compris dans le cadre d'une éventuelle procédure de retrait obligatoire.

Le conseil d'administration a constaté que :

- *l'OPAS est principalement motivée par la volonté de la société Rallye de permettre à Groupe Go Sport, dans un contexte de difficultés financières répétées, de se libérer des contraintes réglementaires et administratives liées à l'admission de ses titres sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, et dès lors de réduire les coûts qui y sont associés ;*
- *le dépôt de l'OPAS s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité opérationnelle de Groupe Go Sport, et l'Initiateur n'entend modifier en profondeur ni la stratégie, ni la politique commerciale et financière de la Société au cours des 12 prochains mois ;*
- *l'Initiateur indique que l'OPAS n'aura pas d'incidence en matière d'emploi et que, notamment, il n'envisage pas de restructuration à la suite de l'opération ; de même l'OPAS n'aura pas d'incidence sur la composition des organes sociaux et la direction de la Société ;*
- *l'Initiateur a l'intention de demander à l'Autorité des marchés financiers, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'OPAS, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions Groupe Go Sport si celles qui ne sont pas présentées à l'OPAS (auto-détention exclue) ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société, moyennant une indemnisation égale au prix de l'OPAS, nette de tous frais ;*
- *le prix offert par l'Initiateur dans le cadre de l'OPAS est de 9,10 euros par action Groupe Go Sport représentant une prime de 115,6% sur le cours moyen pondéré 20 jours, de 94,9% sur le cours moyen pondéré 60 jours, de 100,0% sur le cours moyen pondéré 120 jours et de 127,5% sur le cours moyen pondéré 250 jours au 8 septembre 2014 ;*
- *le prix offert extériorise également des niveaux de prime significatifs pour l'ensemble des critères d'évaluation retenus par Oddo Corporate Finance et l'expert indépendant ;*
- *l'attestation de l'expert indépendant conclut au caractère équitable du prix offert dans la perspective tant de l'offre publique d'achat simplifiée que du retrait obligatoire qui pourrait suivre ;*
- *l'OPAS représente pour l'ensemble des actionnaires minoritaires de la Société une opportunité de liquidité immédiate et intégrale, à des conditions leur permettant de bénéficier de plus d'une prime significative par rapport au cours de bourse antérieur à l'annonce de l'OPAS.*

En conséquence, le conseil d'administration, après en avoir délibéré, et sans qu'aucune opinion divergente n'ait été exprimée, étant rappelé que la société Rallye et ses filiales les sociétés Miramont Finance et Distribution, Matignon Sablons et Alpérol n'ont pas pris part aux débats et au vote :

- *a pris acte que l'OPAS suivie de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire est de nature à permettre à la Société de réduire les coûts associés à la cotation de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris et, pour ce qui concerne l'intérêt des salariés, n'entraînera pas de conséquence sur l'emploi en dehors du cours normal des affaires ;*
- *a décidé d'émettre un avis favorable sur le projet d'OPAS, suivie le cas échéant de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire, qu'il considère conforme aux intérêts de la Société ainsi qu'à ceux de ses actionnaires et de ses salariés ;*
- *a recommandé aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'OPAS, compte tenu de l'opportunité de liquidité immédiate que cette offre représente, et d'un prix particulièrement attractif, y compris dans la perspective d'un éventuel retrait obligatoire.*

En outre, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité des administrateurs ayant pris part au vote de ne pas apporter à l'OPAS les 83.081 actions auto-détenues par la Société.

Le conseil d'administration a également décidé à l'unanimité des administrateurs ayant pris part au vote d'approuver le projet de note en réponse et le document « Autres informations » qui seront déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et donne pouvoir au directeur général pour signer la note en réponse et le document « Autres informations ». »

3. INTENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE GROUPE GO SPORT

Lors de sa réunion du 29 septembre 2014, les membres du conseil d'administration de Groupe Go Sport ont fait part de leur intention en ce qui concerne l'apport de leurs titres à l'Offre, à savoir :

- Monsieur Jean-Paul Onillon, Monsieur André Crestey, Madame Sophie Guieysse, Madame Françoise Montenay et Monsieur Jean-Marc Mosconi ont indiqué qu'ils apporteront leurs actions à l'Offre, à l'exception de celles soumises à une période d'indisponibilité fiscale ou juridique ou à des contraintes fiscales ou de celles faisant l'objet d'une obligation de conservation en raison de la qualité de mandataire social de leur détenteur en application des statuts de la Société ;
- Monsieur Didier Carlier, représentant de la société Matignon Sablons, Monsieur Franck Hattab, représentant de la société Alpétrol, Monsieur Gérard Koenigheit, représentant de la société Miramont Finance et Distribution, et Monsieur Michel Savart, représentant de la société Rallye, ont indiqué que les sociétés qu'ils représentent n'apporteront pas leurs actions à l'Offre dans la mesure où ces actions ne sont pas visées par l'Offre.

4. INTENTION DE LA SOCIETE RELATIVE AUX ACTIONS AUTO-DETENUES

Le conseil d'administration de la Société, lors de sa séance du 29 septembre 2014, a décidé de ne pas apporter à l'Offre les 83.081 actions Groupe Go Sport auto-détenues par la Société.

5. RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT SUR LE CARACTERE EQUITABLE DE L'OFFRE

En application des articles 261-1 I et II du règlement général de l'AMF, le conseil d'administration de Groupe Go Sport, lors de sa séance du 8 septembre 2014, a désigné le cabinet Farthouat Finance, représenté par Madame Marie-Ange Farthouat, en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre. Le rapport susvisé est reproduit ci-après.

*Ce projet d'offre et le présent projet de note d'information en réponse restent soumis à l'examen de
l'Autorité des Marchés Financiers*

RAPPORT DE L'EXPERT INDEPENDANT-FARTHOUAT FINANCE-DANS LE CADRE
DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE SUIVIE D'UN RETRAIT
OBLIGATOIRE INITIEE SUR LES ACTIONS DE GROUPE GO SPORT.

SEPTEMBRE 2014

Farhouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire initiée par Rallye sur les actions de Groupe Go Sport, Farhouat Finance a été désigné comme expert indépendant au titre de l'article 261-1-I et II du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers afin de se prononcer sur le caractère équitable du prix offert de 9,10€ par action Groupe Go Sport.

I-PRESENTATION DE GROUPE GO SPORT ET CONTEXTE DE LA MISSION

Présentation de Groupe Go Sport

Groupe Go Sport est le n° 3 français de la distribution d'articles de sport. Le chiffre d'affaires (641,9M€ en 2013) par réseau de magasins se répartit comme suit : 72,6% pour les magasins Go Sport (à fin 2013 176 magasins dont 140 en propre et 36 magasins franchisés) et 26,2% pour les 158 magasins Conzir (dont 156 détenus en propre et 2 franchisés), le solde provenant de l'activité de franchise et d'affiliation. 90,9% du chiffre d'affaires est réalisé en France et l'effectif total du groupe est de 4 299 employés au 31/12/2013.

Marché de la distribution d'articles de sport

Le marché des dépenses d'articles de sport représente un chiffre d'affaires total d'environ 9 Mds€ pour la France. Si ce marché résiste mieux à la crise de consommation que d'autres secteurs (textile, électronique), la situation est très contrastée entre les 3 grands distributeurs que sont Décathlon, Intersport et Groupe Go Sport. La situation de Décathlon, qui représente 50% des ventes de réseaux spécialisés et 1/3 du marché total, est atypique par sa concentration, Intersport (Intersport, Sport Leader, Black Store, The Athlete's Foot) profitant néanmoins de la saturation du réseau de son concurrent pour croître (ouverture de nouveaux magasins). A elles seules, les 5 premières enseignes spécialisées (les 3 précédentes, ainsi que Sport 2000 et Foot-Locker) représentent plus de 80 % du chiffre d'affaires spécialisé. Les grands acteurs britanniques - JD Sports et Sports Direct - ont également ouvert leurs premiers magasins dans l'Hexagone et cherchent d'autres opportunités d'implantation.

Dans ce contexte, Groupe Go Sport affiche depuis plusieurs années des performances décevantes, avec un recul du chiffre d'affaires pour la France à surface de magasins comparable pour l'enseigne Go Sport, Conzir enregistrant pour sa part une hausse de son activité.

Groupe Go Sport s'est également implanté à l'international en Pologne, où il est le troisième acteur du secteur, ainsi que via des franchises, notamment au Moyen Orient.

Historique des Résultats

Groupe Go Sport génère de façon structurelle des résultats d'exploitation insuffisants au regard des investissements à réaliser et est donc en situation de cash-flow d'exploitation négatif sur longue période, même si des déstockages peuvent améliorer temporairement le Besoin en Fonds de Roulement. Depuis 2008, le Groupe a cumulé un peu plus de 30M€ de perte d'exploitation, la seule année positive étant 2008. Malgré l'augmentation de capital de 30M€ réalisée en 2012, le groupe est très endetté, ce qui aggrave les pertes affichées et nécessite le soutien de Rallye pour obtenir les financements auprès des banques (garantie accordée par Rallye).

Après plusieurs tentatives de redressement initiées par différentes équipes de dirigeants, la situation de Go Sport France ne s'est pas améliorée, le chiffre d'affaires de l'enseigne étant en recul sur plusieurs exercices.

Le Groupe bénéficie de conditions d'achat plus avantageuses depuis les accords passés pour pallier la taille réduite de l'enseigne, permettant de rassembler une capacité d'achat significative à travers la structure STMI, rassemblant les groupe Hervis, Twinner et Forum Sport, rejoints récemment (avril 2014) par SportXX (suisse, groupe Migros). De ce point de vue, l'accord avec Twinner devrait également accroître le pouvoir de négociation.

Farthouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

Enfin, Groupe Go Sport souffrait d'un positionnement prix perçu comme élevé et a initié en 2014 une politique de promotion qui pèse sur les marges au 1^{er} semestre 2014.

Après de nombreux changements de management au cours des derniers exercices et un historique de pertes sur plusieurs années, la situation de Groupe Go Sport est caractérisée par :

- la nécessité de redresser Go Sport France, la stratégie mise en place passant notamment par une politique promotionnelle accrue pour regagner des clients et l'accent mis sur le multicanal (magasins/site internet) en tenant compte du positionnement assez différencié des magasins (centre-ville, centres commerciaux, ZAC). L'horizon du redressement reste dépendant d'une éventuelle reprise économique en France et les ventes de l'enseigne sont liées à des événements fortement concentrés sur l'année (rentrée scolaire, fêtes de fin d'année et plus marginalement périodes de soldes) et est sensible aux conditions météorologiques (hiver rigoureux/enneigement),

- la volonté d'améliorer la rentabilité de Courir qui a un meilleur positionnement et moins de concurrence mais dont les marges restent insuffisantes,

- l'attention portée à la situation en Pologne, dont le marché devient beaucoup plus concurrentiel,

- la possibilité de développement en France et à l'international par la franchise ou l'affiliation qui permettent de générer des revenus sans investissements significatifs,

- la gestion de la centrale d'achat, sachant cependant qu'il n'y a pas de perspectives d'adhésion d'acteurs important du secteur permettant d'abaisser significativement les coûts d'achat.

Contexte de la mission

Le groupe Rallye détient aujourd'hui 93,72% du capital de Groupe Go Sport et souhaite retirer le titre de la cotation, cette dernière ne présentant pas d'intérêt au regard du coût qu'elle engendre.

La dernière augmentation de capital a été souscrite en 2012 en grande partie par le groupe Rallye.

En septembre 2013, le groupe Darty, qui n'avait pas suivi l'augmentation de capital, a cédé sa participation de 4,05% du capital de Groupe Go Sport pour un prix de 6€ par action¹.

La cotation de Groupe Go Sport n'a plus aujourd'hui de raison d'être compte tenu de l'étroitesse du flottant et génère des contraintes pour l'équipe de direction qui doit se concentrer sur le redressement de l'activité. En conséquence, Rallye a décidé d'initier une OPAS qui sera suivie d'un retrait obligatoire si les conditions de seuil sont remplies.

Dans ce contexte, Farthouat Finance a été nommé comme expert indépendant au titre de l'article 261-1-I et II du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers afin de se prononcer sur le caractère équitable du prix proposé dans le cadre de l'Offre Publique d'Achat Simplifiée et du retrait obligatoire qui suivra si les conditions de détention le permettent.

II-PRESENTATION DE FARTHOUAT FINANCE ET DECLARATION D'INDEPENDANCE

Farthouat Finance, qui a été créée en 2008, intervient sur des missions d'évaluation, d'expertise et d'analyse financière indépendante. Détenue par son management, Farthouat Finance a un positionnement lui permettant d'éviter les conflits d'intérêts. Farthouat Finance dispose des moyens nécessaires à l'exécution de ses missions, notamment des bases de données permettant la mise en œuvre d'une évaluation multicritères. Les missions d'expertise et d'évaluation sont menées par Marie-Ange Farthouat, qui a plus de 20 ans d'expérience en analyse financière et évaluation et qui a réalisé plus de 70 opérations

¹ Cf. déclaration 2013DD266890 en date du 4 octobre 2013

Farthouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

similaires depuis 1995, date des premiers retraits obligatoires. Marie-Ange Farthouat est membre de la Sfaf et de la Sfev et est également expert judiciaire près la Cour d'Appel de Versailles.

Membre fondateur de l'APEI, Marie-Ange Farthouat et Farthouat Finance ne font partie aujourd'hui d'aucune association reconnue par l'AMF au titre de son règlement général. Les procédures mises en place garantissent la qualité des travaux menés, le respect des critères applicables aux missions d'expertise indépendante soumises à l'AMF ainsi que l'attention particulière accordée aux conflits d'intérêts potentiels. Au cours des 18 derniers mois, Farthouat Finance a réalisé 2 expertises indépendantes :

Société visée	Initiateur	date	Type d'Offre	Etablissement présentateur / Evalueur
NEOTON	General Satellite Corporation	juin-14	OPRO	Kepler
CNIM	Sohuui	août-14	OPAS	Crédit Agricole CIB/Natixis

Avec Groupe Go Sport et ses actionnaires: Farthouat Finance et ses associés n'ont jamais été mandatés par la société ou ses actionnaires pour réaliser une mission d'expertise, d'évaluation ou de conseil. Farthouat Finance est en mesure d'attester de l'absence de tout lien, passé présent ou futur connu d'elle, avec les personnes et sociétés concernées par le projet d'Offre et leurs conseils, susceptible d'affecter son indépendance et l'objectivité de son jugement dans le cadre de la présente opération. Cette déclaration est également valable pour Olivier Marrot, professionnel qualifié ayant réalisé le contrôle qualité de la mission.

III-DILIGENCES EFFECTUEES, PRINCIPAUX DOCUMENTS ANALYSES ET REMUNERATION DE L'EXPERT

La présente mission a été menée par Marie-Ange Farthouat, associée, et s'est déroulée entre le 8 septembre 2014, date du Conseil d'Administration ayant décidé de notre nomination, et le 29 septembre 2014, date du Conseil d'Administration de Groupe Go Sport qui s'est prononcé sur l'opération. Le contrôle qualité a été réalisé par Olivier Marrot, analyste financier membre de la SFAF qui dispose de plus de 20 ans d'expérience en matière d'évaluation.

Le calendrier de l'opération s'est déroulé selon les principales phases suivantes :

-semaine du 1^{er} septembre 2014 : proposition de mission

-semaine du 8 septembre 2014 : nomination de Farthouat Finance, analyse du Business Plan, collecte des informations sur le secteur et les sociétés comparables (sites internet, participation aux réunions SFAF de Ver'Affaires et de Mr Bricolage du 11/09/2014, bases de données...),

-semaine du 15 septembre 2014 : réunion avec la direction de Groupe Go Sport au siège social de Sassenage, réunion avec les administrateurs indépendants, échanges avec Oddo Corporate Finance sur les premiers éléments d'évaluation,

-semaine du 22 septembre 2014 : finalisation des travaux d'évaluation, contrôle qualité et rédaction du rapport d'expertise,

-semaine du 29 septembre : finalisation du rapport d'expertise et dépôt à l'AMF.

Les diligences pour mener cette mission ont notamment porté sur :

-l'étude détaillée de l'historique boursier de l'entreprise : cours de bourse, prix et volumes, transactions récentes, interventions éventuelles de la société et de ses actionnaires sur le marché du titre,

-l'analyse de l'information diffusée par la société et ses actionnaires : communiqués de presse, comptes historiques sur 3 ans, évolution de l'actionnariat et avis de franchissement de seuil,

Farthouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

-les éléments juridiques, procès-verbaux des assemblées générales et des Conseils d'Administration, permettant de vérifier la nature des principaux points évoqués lors de ces réunions et leur éventuel impact sur nos travaux,

-l'étude de la transaction réalisée en septembre 2013 avec un actionnaire minoritaire significatif,

-l'analyse critique du business plan avec des échanges tant avec le management de Groupe Go Sport qu'avec la banque évaluatrice afin de s'assurer de la pertinence et de la cohérence des éléments retenus pour l'évaluation. Conformément à la pratique de l'expertise indépendante, les éléments historiques et prévisionnels qui nous ont été fournis n'ont pas fait l'objet d'un audit de notre part,

-la recherche de sociétés cotées et de transactions comparables et la récupération des données via nos bases de données ainsi que sur les sites internet des sociétés concernées. Pour chaque société composant l'échantillon, lecture et analyse des derniers communiqués et rapports annuels pour prendre en compte les données comptables et extra comptables,

-la mise en œuvre de la méthode d'actualisation des cash-flows nécessitant notamment des calculs détaillés de cash-flows futurs, la normalisation du cash-flow pour le calcul de la valeur terminale ainsi que les différents éléments techniques composant les paramètres d'évaluation, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini.

-le contrôle de tous les éléments permettant d'apprécier la valeur de Groupe Go Sport au travers de l'approche multicritères préconisée par les textes,

-les échanges avec la personne en charge de la revue des travaux/contrôle qualité,

-l'obtention d'une lettre d'affirmation portant sur les points jugés clefs pour l'appréciation du caractère équitable du prix de l'Offre,

-la rédaction du rapport d'expertise incluant les principaux éléments et arguments permettant de conclure au caractère équitable du prix proposé pour la présente opération.

Documentation

Nous avons recherché un certain nombre d'informations sur la société Groupe Go Sport, le secteur et les pays dans lesquels elle intervient, les sociétés comparables et les transactions sectorielles via les informations publiques disponibles ainsi que par Infineanals, base de données à laquelle nous sommes abonnés.

Outre ces informations, comprenant notamment les comptes annuels de Groupe Go Sport sociaux et consolidés certifiés sur trois ans s'arrêtant au 31 décembre 2013 et les Documents de Référence afférents, la société et sa banque conseil ont également mis à disposition de Farthouat Finance les principaux éléments suivants :

Sur l'Activité et les résultats de Groupe Go Sport

-Business Plan 2014-2016 par enseigne et pays et note synthétisant les hypothèses retenues pour le BP,

-Evolution mensuelle du BFR et de l'endettement net de Groupe Go Sport, historique et prévisionnelle (2014),

-Chiffre d'Affaires du Groupe mis à jour au 30/08/2014 et écarts avec le budget (décomposé par mois et par enseigne),

-Détail des reports fiscaux déficitaires,

Farhouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

Sur la valeur des Droits au Bail

-Expertise réalisée en février 2014 par Monsieur Patrick Colomer sur la valeur des droits au bail des magasins du Groupe ainsi que sur celle des murs du siège social et du magasin détem,

Sur le ou les accords ayant pu être conclus avec des actionnaires

-Accord de complément de prix conclu en septembre 2013 entre les sociétés Etablissements Darty & Fils et Rallye,

-Déclarations faites par la société Etablissements Darty & Fils (213C1513 et 213C1465 disponibles sur le site de l'AMF)

Sur les aspects juridiques et d'actionariat

-Procès Verbaux des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de Groupe Go Sport sur les 3 derniers exercices,

-Statuts mis à jour

-Actionariat au 30/05/2014

-Détail sur les instruments dilutifs/Plans d'options

Sur les aspects comptables

-méthodologie utilisée par Groupe Go Sport pour tester la valeur des éléments incorporels inscrits à l'actif du bilan consolidé,

-détail de la provision passée sur la valeur des titres Groupe Go Sport dans les comptes sociaux de Rallye au 30/06/2014.

Personnes rencontrées : des contacts et échanges ont eu lieu avec des administrateurs indépendants de Groupe Go Sport, des membres du management de Groupe Go Sport, des représentants de Rallye, actionnaire majoritaire de Groupe Go Sport ainsi que des représentants d'Oddo Corporate Finance, banque représentatrice en charge des travaux d'évaluation :

-pour Groupe Go Sport :

-Monsieur André Segura, Directeur Général de Groupe Go Sport,

-Madame Karen Vaylet, Directrice Financière de Groupe Go Sport,

-Madame Françoise Montenay, Madame Sophie Guieysse, Monsieur Jean-Marc Mosconi, Administrateurs indépendants de Groupe Go Sport

-pour Rallye, actionnaire majoritaire de Groupe Go Sport et initiateur de la présente Offre

-Franck Hattab, Directeur Général Délégué de Rallye,

-Jean-Baptiste Portier, Chargé d'Etudes

-pour Oddo Corporate Finance, banque représentatrice et évaluatrice

-Emilie Petit, Associate

-Romain Attard, Associate

Farthouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

Rémunération de Farthouat Finance

La rémunération de Farthouat Finance s'élève à 55 000€ HT, montant forfaitaire intégrant l'ensemble des travaux réalisés conformément à la réglementation et tenant compte des spécificités de l'opération.

IV-ANALYSE MULTICRITERES

Critères écartés

A notre connaissance, l'action Groupe Go Sport n'est suivie par aucun bureau d'analyse financière et la référence aux objectifs de cours des analystes financiers ne peut donc être retenue.

Les approches par le dividende sont moins pertinentes que l'actualisation des cash-flows disponibles qui permet de valoriser Groupe Go Sport sur la base de la totalité des flux de trésorerie disponible. Ces approches, qui reposent sur une hypothèse de taux de distribution, sont très sensibles aux décisions du ou des actionnaires en la matière. Au cas particulier, aucun dividende n'a été distribué au cours des 5 derniers exercices.

La référence à l'actif net comptable (ou réévalué) est généralement écartée pour des sociétés autres que financières, immobilières ou patrimoniales. L'actif net comptable consolidé de Groupe Go Sport s'élève à 2,5€ par action au 30/06/2014. Il convient de noter que Groupe Go Sport n'est pas propriétaire des murs de ses magasins, à l'exception de l'un d'entre eux, et possède seulement son siège social à Sassenage qui est nécessaire à l'activité/exploitation du groupe. La valeur patrimoniale n'est pas un critère adapté à une société dont l'objet est l'exploitation d'un réseau de magasins. Cependant, nous avons fait le calcul dans l'optique d'un acheteur qui serait prêt à payer l'accès au(x) réseau/emplacements sur la base de :

-la réévaluation de la totalité des droits au bail du réseau et des murs de l'immobilier détenu en propre (siège social et un magasin). Le montant total correspond à la somme de toutes les valeurs estimées par un expert (Monsieur Patrick Colomer) fin 2013/début 2014,

-la dépréciation des agencements et installations qui n'auraient dans cette optique pas la même valeur d'usage et qui ont été retenus à hauteur de 32% de la VNC en consolidé sur la base d'une analyse faite par la direction du Groupe.

Nos calculs conduisent à une valeur de 8,7€ par action Groupe Go Sport au 30/06/2014. Cette valeur peut être considérée comme un haut de fourchette pour cette approche au regard des autres calculs qui pourraient être faits qui prendraient en compte la liquidation de l'ensemble des actifs et passifs de la société et intégreraient la décote liée à la liquidation du stock, à la fiscalité sur les plus values et des coûts de restructuration.

La valeur des titres Groupe Go Sport dans les comptes sociaux de Rallye, initiateur de la présente Offre Publique, n'a pas été retenue car elle est arrêtée dans le cadre spécifique des règles comptables qui peuvent différer de l'approche multicritères requise pour une Offre Publique, étant souligné que cette valeur s'élève à 9,04€ par action Groupe Go Sport au 30 juin 2014.

Il n'a pas été non plus retenu la référence à l'augmentation de capital de 2012 dans la mesure où le prix d'une opération de ce type avec DPS suppose qu'il intègre une certaine décote par rapport à la valeur boursière, étant souligné que le Groupe Rallye a souscrit plus que sa quote-part de l'augmentation de capital.

Enfin, il n'a pas été possible de retenir la méthode des transactions comparables en l'absence d'échantillon pertinent de sociétés similaires (secteur d'activité, absence de rentabilité) ayant fait l'objet de transactions récemment.

Farthouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

Critères retenus

Le cours de bourse a été retenu, étant souligné la faible liquidité de l'action et l'absence de suivi par les analystes financiers.

La référence à la transaction réalisée en septembre 2013 avec le Groupe Darty a également été retenue et analysée afin de s'assurer de l'absence d'élément susceptible de remettre en cause la référence au prix de 6€ par action.

L'actualisation des cash-flows disponibles est au cas particulier pertinente et a été mise en œuvre à partir du Business Plan arrêté en juillet 2014.

La méthode des comparaisons boursières a également été mise en œuvre à titre de recoupement.

4-1 Données prises en compte

4-1-1 Nombre d'actions

Le capital de Groupe Go Sport est constitué de 11 332 569 actions d'une valeur nominale de 4€.

An 31/08/2014, il existait 148 300 options de souscription non exercées pouvant donner droit à la souscription de 163 544 actions Groupe Go Sport. Nous avons tenu compte des seules options « dans la monnaie » qui sont susceptibles de donner lieu à la création de 56 789 actions pour une dilution limitée à 6 116 actions nouvelles selon la méthode dite de « treasury share » (rachat au prix de l'Offre soit 9,10€ d'actions souscrites à 8,12€).

An 30/06/2014, le Groupe Go Sport détenait 77 269 actions en propre qui sont déduites des capitaux propres.

Nous avons pris en compte 11 261 416 actions dans nos calculs :

Nombre d'Actions composant le capital	11 332 569
Nombre d'Actions autodétenues	-77 269
Nombre d'Actions à provenir des options	6 116
Nombre d'Actions dilués	11 261 416

4-1-2 Passage de la Valeur d'Entreprise à la valeur des Fonds Propres de Groupe Go Sport

Groupe Go Sport a un endettement net de 125 353K€ au 30 juin 2014 en normes IFRS pour lesquelles l'encours de « reverse factoring » est considéré comme de la dette. Le « reverse factoring » ou affacturage inversé permet aux fournisseurs qui le souhaitent d'être payés immédiatement par une société financière avec un taux d'escompte raisonnable grâce au rating financier du client qui est généralement un grand groupe de la distribution. Il a tendance à se développer en raison de la situation tendue de certains fournisseurs en terme de trésorerie et donc de l'avantage à être payé rapidement ainsi que des avantages qu'il offre au donneur d'ordre qui peut ainsi travailler avec un grand nombre de fournisseurs, dispose d'une plus grande marge de manœuvre pour négocier des taux d'escompte, la contrepartie étant le paiement de frais financiers à la société d'affacturage. Après analyse du mécanisme économique, nous avons considéré que le reverse factoring devait être réintégré au BFR. En conséquence, la Dette Nette prise en compte est de 90 404k€ au 30/06/2014.

Farhouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

Les autres éléments pris en compte dans le passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des Capitaux Propres sont les provisions pour risques et charges et pour retraite, nettes de la fiscalité ainsi que la valorisation des reports fiscaux déficitaires.

Les actifs financiers non courants figurant à l'actif du Bilan n'ont pas été pris en compte car il s'agit de dépôts de garantie liés à l'activité du Groupe qui ont vocation à perdurer dans le cadre de la continuité d'exploitation des magasins.

Au total, le montant pris en compte se répartit comme suit :

Passage VE aux Capitaux propres	en k€
Dette Financière Nette (hors reverse factoring)	90 404
Provisions pour Risques et Charges	1 823
Engagements de Retraite	1 646
Valorisation des reports fiscaux déficitaires	-14 098
Passage Valeur d'Entreprise (Dette Nette Ajustée)	79 775

4-1-3 Eléments prévisionnels

Le Business Plan 2014-2016 a été revu début juillet 2014 par la direction de Groupe Go Sport et il nous a été confirmé qu'il tient compte des chiffres du 1^{er} semestre 2014.

Il est réparti entre les différentes unités du groupe (Go France, Go Polska, Courir, Franchise Internationale, Suisse dont STMI, Siège Go Sport).

Le Business Plan s'appuie notamment sur :

-une dynamique de croissance du chiffre d'affaires de Go Sport France portée par l'effort sur les prix, l'offre de produit, la logistique, le nouveau programme de fidélité gratuit ainsi que la montée en puissance de l'offre multicanal (magasins/site internet),

-une croissance en Pologne

-les performances de Courir en France sur le parc existant ainsi que sur les nouvelles ouvertures et le développement des affiliés,

-des marges d'Ebitda et d'Ebit en nette amélioration pour toutes les unités grâce à la progression de la marge commerciale et à la stabilité des charges (personnel, publicité, frais de location, autres charges),

-une hausse significative du BFR en 2014 pour soutenir la stratégie commerciale (en 2013, le BFR avait baissé du fait du déstockage), puis une stabilisation à 10,3% du chiffre d'affaires, étant souligné que ce taux correspond au niveau moyen constaté depuis la mise en place de la LME (Loi de Modernisation de l'Economie qui a réduit les délais de paiement fournisseurs),

-des investissements en ligne avec l'historique (environ 2% du CA), minorés en 2014 par la cession d'un droit au bail

-une charge d'impôt correspondant à la seule CVAE compte tenu de l'absence de résultat net positif sur la période et du fait que le groupe dispose d'importants reports fiscaux déficitaires.

Appréciation des hypothèses retenues

Les hypothèses retenues paraissent volontaristes au regard des éléments suivants :

Farhouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

-l'historique des résultats sur longue période fait ressortir un déficit structurel malgré les efforts déployés pour redresser le groupe et plus particulièrement Go Sport France,

-la stratégie mise en place vise à retrouver un niveau de fréquentation des magasins optimal mais elle se fait nécessairement au détriment des marges du fait de la politique agressive de promotions,

-compte tenu de son endettement, le groupe dispose d'une marge de manœuvre réduite pour financer son développement futur qui se fera prioritairement par le développement de franchises et d'affiliation,

-l'activité est très concentrée sur une partie très réduite de l'année et très sensible à la conjoncture économique en France.

A court terme, l'exercice 2014 est marqué par un mauvais début d'année pour Go Sport en France et un meilleur deuxième trimestre. Les chiffres publiés pour le 1^{er} semestre 2014 font ressortir un chiffre d'affaires de 305M€ (quasi-stable à magasins comparables) et une perte d'exploitation de 18M€. Les derniers chiffres de ventes mis à jour (juillet-août) ne remettent pas en cause l'hypothèse de chiffre d'affaires retenue pour le Groupe pour l'ensemble de l'exercice mais l'objectif de résultat reste ambitieux au regard des performances récentes et de la stratégie mise en place.

4-2 Transaction sur le capital de Groupe GO Sport

Evolution de l'actionariat :

Le prix de la transaction avec Darty en septembre 2013 qui est de 6€ par action pour 4,05% du capital de Groupe Go Sport est une référence pour la présente Offre Publique d'Achat Simplifiée suivie d'un Retrait Obligatoire, même s'il s'est écoulé 12 mois depuis. En effet, la situation du Groupe n'a pas fondamentalement changé depuis la date de la transaction.

L'accord avec Darty prévoyait le versement par Rallye d'un complément de prix si dans les 24 mois suivant la transaction, une opération portant sur un nombre d'actions supérieur ou égal à celui vendu par Darty était réalisée à un prix supérieur à 6€ par action, ce qui est le cas de la présente opération.

En conséquence le groupe Darty va bénéficier d'un complément de 3,1€ par titre et est donc traité à égalité avec les autres actionnaires minoritaires.

Nous avons vérifié que la transaction avec Darty n'était accompagnée d'aucun accord ou clause autre que celle prévoyant le complément de prix ci-dessus.

En conséquence, le prix de 6€ par action, qui correspond au prix auquel Darty a vendu 4,05% du capital de Go Sport en septembre 2013, est une référence pertinente pour la présente opération car il correspond au prix auquel le vendeur a vendu la totalité de sa participation sans aucune assurance de complément de prix.

Le prix de 9,10€ offre une prime de plus de 50% sur la transaction réalisée avec le groupe Darty en septembre 2013 au prix de 6€ par action, étant souligné que Darty va bénéficier de la présente opération, ses intérêts étant alignés sur ceux des autres actionnaires minoritaires comme prévu dans l'accord.

4-3 Cours de bourse

4-3-1 Historique du cours de bourse

Groupe Go Sport est coté sur le compartiment C de Euronext Paris avec une capitalisation boursière légèrement inférieure à 50M€ (préalablement à l'annonce par Rallye le 8 septembre 2014 de son intention de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur Groupe Go Sport) et des échanges très réduits.

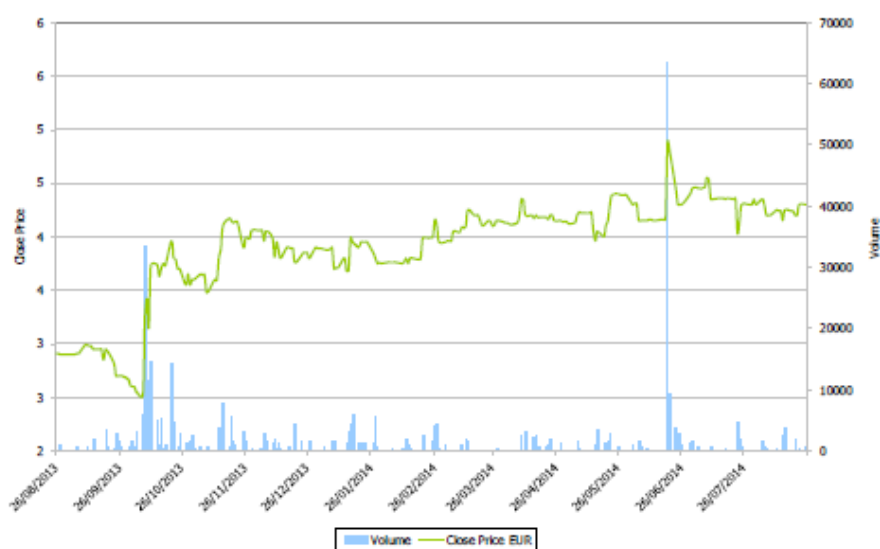
Farhouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

Le cours s'est revalorisé au cours des 12 derniers mois précédant le 8 septembre 2014 avec un plus bas à 2,36€ (octobre 2013) et un plus haut à 5,16€ (juin 2014) par action Groupe Go Sport. Sur la période, le cours de bourse de Groupe Go Sport s'est durablement établi à un niveau légèrement supérieur à 4€.

Les pics de volumes visibles sur le graphique ci-dessous correspondent :

- à la période de publication de la transaction avec Darty (octobre 2013),
- à l'annonce du projet d'accord avec Twinner (juin 2014).

Evolution du cours de bourse (source Infiniti)

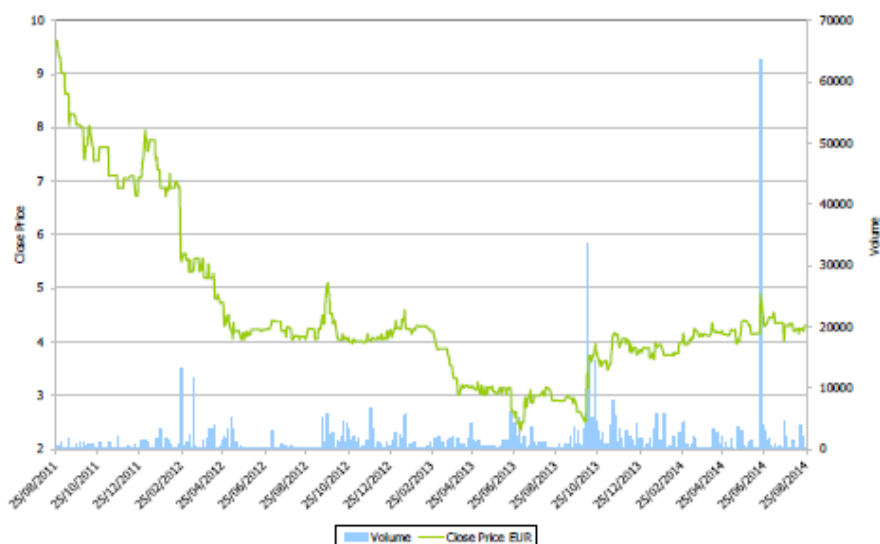


Historique du cours de bourse sur plus longue période

Evolution du cours de bourse au cours des trois dernières années (source Infiniti)

Le prix de 9,10€ par action Groupe Go Sport permet de retrouver les niveaux atteints il y a 3 ans.

Farhouat Finance, Attestations et Evaluations Financières



A notre connaissance, l'action Groupe Go Sport n'est suivie par aucun bureau d'analyse financière.

4-3-2 Moyennes de Cours de Bourse

Le calcul des moyennes de cours de bourse a été arrêté au 8 septembre 2014, dernier jour de cotation avant l'annonce de l'Offre Publique d'Achat au prix de 9,10€ par action Groupe Go Sport.

Cours arrêtés au 08/09/2014	20 jours	60 jours	120 jours	250 jours
Cours moyen pondéré par les volumes	4,22	4,67	4,55	3,98
Cours minimum	4,15	3,95	3,95	2,36
Cours maximum	4,40	5,16	5,16	5,16
Volumes moyens	610	1840	1216	1507

source : Euronext, calculs Farhouat Finance, moyennes pondérées par les volumes des cours journaliers de clôture

Primes ressortant du prix de 9,10€ par action Groupe Go Sport	
Moyenne 1 mois	115%
Moyenne 3 mois	95%
Moyenne 6 mois	100%
Moyenne 12 mois	129%

Depuis l'annonce de l'Offre, le cours de Groupe Go Sport s'est aligné légèrement en deçà du prix de 9,10€ par action, à l'exception d'une transaction le 11/09/2014 (2073 actions à 9,79€ et 91 actions à 9,61€ par action, source Bloomberg).

Le prix de 9,10€ par action Groupe Go Sport représente plus du double des cours récents.

Farthouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

4.4 Comparables Boursiers

Il n'existe pas de société cotée vraiment comparable à Groupe Go Sport. En effet, les sociétés cotées du secteur sont d'une taille beaucoup plus importante, plus diversifiées géographiquement ou présentes sur des marchés plus porteurs. En conséquence, leurs taux de croissance et de marges sont très sensiblement supérieurs à ceux de Groupe Go Sport. Afin de tenir compte des caractéristiques de Groupe Go Sport (sensibilité à la conjoncture française, taux de marges contraints par le modèle de ventes de produits de grandes marques), nous avons éliminé de l'échantillon les sociétés de très grande taille avec des taux de marges très élevées et avons inclus des sociétés françaises présentes sur d'autres marchés (bricolage car représenté en bourse). Nous avons ainsi retenu les sociétés suivantes : JD Sports, Adler, Ver'Affaires, Mr Bricolage, et Hombach.

L'échantillon retenu fait ressortir une croissance médiane de CA de 1,8% et des marges d'Ebitda et d'Ebit de respectivement 6,6% et 3,6%, soit un niveau proche de celui retenu en normatif pour Groupe Go Sport en 2021.

Description de l'échantillon

JD Sports : groupe britannique dont la stratégie est axée sur la mise en valeur des grandes marques de sport mais également et surtout la vente de ses propres marques. Le plus important intervenant en Europe avec 885 magasins sur les segments du sport (563 magasins) mais également de la mode et de l'outdoor, il est présent en France notamment depuis l'acquisition en 2009 de l'enseigne Chausport (75 magasins de petite taille) et opère également via 17 magasins JD (dont 7 ouvertures en 2013/2014) et un magasin Size ? Il est détenu par Pentland Group Plc qui a des intérêts dans la mode et le sport (Speedo, Lacoste). Le groupe clôture ses comptes au 1^{er} février. C'est le groupe le plus proche de Groupe Go Sport en terme de stratégie, produits... mais il est d'une taille très supérieure (970M€ de capitalisation boursière) et génère des niveaux de marges beaucoup plus élevés.

Adler Modemarkte : groupe de distribution de textile allemand dont la capitalisation boursière est un peu supérieure à 200M€. Il est présent en Allemagne, Autriche et Luxembourg ainsi que via un site internet. Ses produits sont variés, centrés sur la mode mais également étendus à la lingerie et aux accessoires.

Ver'Affaires : Ver'Affaires est le n° 1 français de la distribution de vêtements et d'accessoires à prix discount. L'activité s'organise autour de 3 familles de produits :- vêtements : pulls, parkas, chemises, blouses, etc. :- accessoires : bonnets, ceintures, etc. :- articles de lingerie et vêtements de nuit : sous-vêtements, pyjamas, nuisettes, etc.

Le CA par type de revenus se ventile entre revenus des ventes en magasins (79,6% ; détention, à fin 2013, d'un réseau de 133 magasins implantés en France), loyers de location-gérance (9,3%), revenus des ventes en gros (5,8%), redevances de franchise (2,4%), revenus des ventes en ligne (1,6%), droits d'entrée de franchise (0,1%), et autres (1,2%).

Après un retour aux bénéfices en 2013, le Groupe affiche une perte de 4M€ au 1^{er} semestre 2014 et annonce une perte supérieure pour l'ensemble de l'exercice 2014. Des mesures ont été annoncées passant par une réorganisation profonde permettant la réduction des stocks ainsi que l'amélioration du trafic client et la remontée de la marge brute en magasin.

Ver'Affaires est une petite capitalisation boursière, proche de 13M€, en recul de 43% sur 1 an.

Si cette société présente des écarts significatifs avec Groupe Go Sport (stratégie produit, plus petite taille), elle est également la seule société de l'échantillon ayant des difficultés de rentabilité, facteur entrant dans le niveau de valorisation atteint sur le marché boursier.

Mr Bricolage : Mr Bricolage figure parmi les principaux distributeurs français d'articles de bricolage, de jardinage et de décoration. Le CA par activité se répartit comme suit :

Farhouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

- distribution d'articles de bricolage, de jardinage et de décoration (67%) : détention, à fin 2013, de 83 magasins (enseignes Mr Bricolage et Les Briconautes) ;

- prestations de services (33%) : prestations d'animation commerciale (définition des politiques de communication et des plans de publicité), d'aide à la création et à l'agrandissement des points de vente, de référencement des fournisseurs, d'approvisionnement des magasins, de formation standardisée, etc. Les revenus proviennent essentiellement des versements des droits d'enseigne, des rémunérations des fournisseurs et des redevances de franchise. En outre, le groupe propose des prestations de services logistiques.

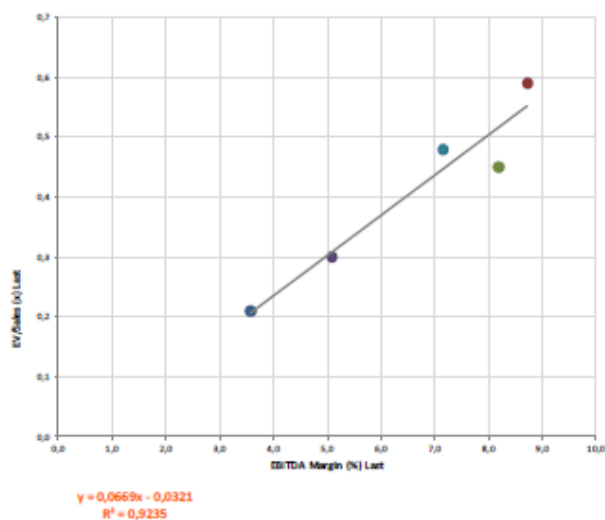
Au 31 décembre 2013, le groupe détient près de 600 magasins sous enseigne Mr Bricolage, Les Briconautes et Entrepôts du Bricolage.

La capitalisation boursière de 150M€ est en hausse de 40% sur 1 an du fait de l'annonce de l'acquisition de l'enseigne par le groupe Kingfisher, le cours étant proche du prix de 15€ par action annoncé pour la transaction avec les actionnaires majoritaires dans l'attente des autorisations des autorités de la concurrence devant permettre de finaliser l'opération et de lancer l'Offre Publique qui suivra.

Bien que le cours de bourse intègre une prime liée à l'annonce de la transaction avec Kingfisher, Mr Bricolage a été maintenu dans l'échantillon car le groupe présente des similitudes (small cap réalisant 90% de son chiffre d'affaires en France) avec Groupe Go Sport.

Hornbach est une société allemande exploitant un nombre important de grandes surfaces de bricolage et de rénovation en Allemagne. La société est cotée ainsi que la holding qui la détient à 80%. Le groupe emploie 15 000 personnes et sa capitalisation boursière atteint 1Md€.

Nous avons retenu les seuls multiples d'Ebitda car les multiples d'Ebit conduisent à des valeurs négatives et que les multiples de Chiffre d'Affaires ne permettent pas d'intégrer les écarts de rentabilité qui au cas particulier sont significatifs, étant souligné qu'une analyse basée sur une régression des multiples de CA des sociétés de l'échantillon par le taux de rentabilité montre une forte corrélation comme le montre le tableau suivant :



Farthouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

Société	<i>x Axis Value</i> EBITDA Margin (%) Last	<i>y Axis Value</i> EV/Sales (x) Last
Vet Affaires	3,6	0,21
JD Sports Fashion PLC	8,7	0,59
Adler Modemaerkte AG	8,2	0,45
Hornbach Baumarkt AG	5,1	0,30
Mr Bricolage SA	7,2	0,48

Source : Infiniti

Bien que l'échantillon soit trop réduit pour en tirer une conclusion quant à la valeur selon le ratio de CA, cette analyse permet de confirmer que le multiple implicite ressortant du prix d'Offre (0,28XCA) est élevé au regard de la rentabilité actuelle et de celle qui peut être anticipée à un horizon de 2-3 ans (marge d'Ebitda de 3,7% estimée à l'horizon 2016).

Multiples de l'Echantillon:

	2014	2015	2016
EV/EBITDA Mediane	5,7	5,8	4,9

Source : Infiniti, moyennes de cours de bourse 3 mois arrêtées au 23 septembre 2014

La faible rentabilité de Groupe Go Sport en 2014 ne permet pas de faire ressortir de valeur positive. Pour 2015 et 2016, les multiples médians conduisent à une valeur de 4€ par action.

Le prix de 9,10€ par action Groupe Go Sport offre des primes très importantes sur la valeur ressortant des comparaisons boursières, soit 4€ par action.

4-5 Actualisation des Cash-Flows d'Exploitation Disponibles (DCF)

Principales hypothèses retenues pour la prolongation du Business Plan

Le Business Plan de la direction de Groupe Go Sport s'arrête au 31/12/2016, soit une période trop restreinte pour la mise en œuvre de ce critère, qui plus est pour une société dont la rentabilité, attendue en fort redressement, n'est cependant pas normative en fin de période.

Nous avons en conséquence prolongé le BP avec pour principales hypothèses :

-un taux de croissance du Chiffre d'Affaires de 2% entre 2017 et 2021,

-un taux de marge d'Ebitda qui continue à progresser pour atteindre un niveau de 6% (avant impact du retraitement des frais financiers liés au reverse factoring) à l'horizon de prévision, ce taux étant jugé comme normatif après échanges avec la direction du Groupe et son actionnaire majoritaire. Ce taux est notamment justifié par le business model du Groupe, la distribution d'articles de marques, impliquant des marges moins importantes que sur les produits distributeurs ainsi que par les efforts déjà réalisés pour faire des économies de charges, en particulier sur le poste stratégique des achats (mutualisation via STMI).

Le taux que nous avons retenu est très supérieur au taux moyen historique du groupe et proche des niveaux les plus élevés atteints les meilleures années. Il fait également ressortir une rentabilité des capitaux économiques (ROCE) élevée (12,5% après IS).

-un BFR normé à 10,3% du CA,

Farhouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

Pour les calculs de cash-flows actualisés, nous avons retenu :

-un taux d'actualisation de 9,6% qui repose sur le taux sans risque en moyenne sur 1 an (2%), la prime de risque de marché de 6,5% (source Natixis, moyenne 1 mois), un bêta de 0,8 ressortant d'un échantillon large de sociétés cotées du secteur de la distribution, une prime de risque additionnelle de taille (3,8% source Ibbotson), pondéré par le coût de la dette (3,9% après impôts) appliqué à la structure financière actuelle de Groupe Go Sport,

-un taux de croissance à l'infini moyen de 1,5%

-un taux d'impôt normé basé sur le taux de 34,4% pour la France (il n'a été tenu compte de la « contribution exceptionnelle » qui donne un taux total de 38% pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 250M€ que jusqu'au 31/12/2016 qui est-à ce jour-la date limite d'application) et un taux de 19% pour la Pologne,

-un cash flow normalisé pour la projection à l'infini basé sur le taux de marge de fin de période et l'égalité entre amortissements et investissements.

Les calculs d'actualisation ont été réalisés à fin septembre 2014 et conduisent à une valeur centrale de 7,2€ par action et peuvent être détaillés comme suit :

en M€	30/06/2014
Somme des flux	53,5
Valeur terminale	106,9
Valeur d'Entreprise	160,3
Passage Valeur d'Entreprise	79,8
Valeur des Fonds Propres	80,6
nombre d'actions	11 261 416
Valeur/action	7,2

Le prix de 9,10€ par action Groupe Go Sport offre une prime de 29% sur la valeur centrale ressortant du critère de l'actualisation des cash-flows disponibles.

Sensibilité de l'actualisation des cash-flows d'exploitation à la marge d'Ebitda retenue pour le calcul de la Valeur terminale

		Taux d'actualisation				
		10,1%	9,9%	9,6%	9,4%	9,1%
Tx marge d'Ebitda (terminale)	5,0%	2,8	3,1	3,4	3,8	4,2
	5,5%	4,5	4,9	5,3	5,7	6,2
	6,0%	6,2	6,7	7,2	7,7	8,2
	6,5%	8,0	8,5	9,0	9,6	10,2
	7,0%	9,7	10,3	10,9	11,5	12,2

Farthouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

V-ANALYSE DES ECARTS AVEC ODDO CORPORATE FINANCE (OCF)

5-1 Critères retenus et écartés

Les critères retenus et écartés sont les mêmes, à savoir :

Critères écartés : approche par le dividende, actif net comptable consolidé et réévalué, transactions comparables, augmentation de capital de 2012. Nous avons comme Oddo extériorisé les valeurs d'actif net consolidé et d'actif net réévalué, avec une approche légèrement différente (dépréciations des agencements et installations pour Farthouat Finance, prise en compte de la fiscalité latente pour Oddo).

Critères retenus : cours de bourse, transaction avec Darty, actualisation des cash-flows disponibles et comparables boursiers.

5-2 Mise en œuvre des critères

-nombre d'actions : la différence dans nos travaux vient de ce que nous avons utilisé la méthode dite de treasury share pour estimer la dilution alors qu'Oddo a ajouté le nombre total d'actions et tenu compte de la trésorerie induite dans le passage de la Valeur d'Entreprise à la valeur des Capitaux Propres. Le nombre d'actions pris en compte est de 11 312 089 pour OCF et de 11 261 416 dans nos travaux,

-le passage de la Valeur d'Entreprise à la Valeur des Capitaux Propres : nous n'avons pas pris d'ajustement de BFR en considérant que le passage à un BFR normatif était pris en compte dans les flux à partir de 2015 et nous avons inclus dans les décaissements les provisions pour risques et charges nettes d'impôts alors qu'Oddo n'a pris en compte que les engagements de retraites. Le passage de la Valeur d'Entreprise (Dette Nette ajustée) ressort à 79M€ dans nos travaux contre 71M€ pour Oddo Corporate Finance,

Cours de bourse : de très légers écarts proviennent de la source d'information utilisée (Bloomberg pour Oddo Corporate Finance, Euronext pour Farthouat Finance) et du calcul réalisé (par exemple pour les plus haut et plus bas cours cotés, les chiffres d'OCF sont basés sur les seuls cours de clôture).

Transaction avec Darty : il n'y a aucune différence s'agissant d'une transaction sans accord connexe autre que le complément de prix tel que décrit plus haut.

Pour l'Actualisation des cash-flows d'exploitation, les modes de calcul et les résultats de cette méthode sont proches, les écarts portant principalement sur le taux d'actualisation utilisé car Oddo Corporate Finance retient une approche normalisée pour la structure financière de Groupe Go Sport, ce qui conduit à un coût du capital plus bas que dans nos calculs, en grande partie compensé par la pondération avec un taux de frais financiers estimé sur une base stand alone (hors soutien du groupe Rallye) alors que nous avons estimé que la structure financière de Groupe Go Sport allait perdurer et avons pris en compte le taux de frais financier actuel bénéficiant du soutien de son actionnaire majoritaire. Associé à un bêta qui diffère également du fait de l'échantillon utilisé pour le calcul, le taux d'actualisation ressort à 9,6% dans nos travaux contre 9,8% pour Oddo Corporate Finance. In fine, l'impact du taux d'actualisation est partiellement compensé par le différentiel de passage de VE pour un résultat en valeur centrale de 7,2€ par action contre 6,8€ par action pour Oddo Corporate Finance.

S'agissant des comparables boursiers, outre le passage de la Valeur d'Entreprise à la valeur des capitaux propres tel que détaillé ci-dessus, les différences proviennent de la composition de l'échantillon, OCF ayant exclu Ver'Affaires, des bases de données utilisées et de l'Ebitda sous-jacent (non retraité des frais financiers sur l'affacturage inversé dans les travaux d'Oddo) pour une valeur de 4€ par action contre une fourchette de 4€ à 5€ par action pour OCF.

Farthouat Finance, Attestations et Evaluations Financières

VII-CONCLUSION

Sur la base du prix offert, soit 9,10€ par action, Groupe Go Sport est valorisé un peu plus de 100M€ pour 100% du capital et, compte tenu de la dette nette, la valeur d'entreprise ressort à un peu moins de 200M€, soit des multiples de 0,28XCA 2015⁶ et 8,9XEbitda 2015 estimé sur la base d'un Ebitda en fort redressement par rapport au passé récent-et moins récent-du Groupe.

Tableau récapitulatif des valeurs

Prix de l'Offre	9,10 €	
Critères	Montant	Prime
Cours de Bourse Spot	4,25	114%
Moyenne 20 jours	4,22	115%
Moyenne 60 jours	4,67	95%
Moyenne 120 jours	4,55	100%
Moyenne 250 jours	3,98	129%
Transaction Darty (septembre 2013)	6	52%
Comparables Boursiers		
2014	ns	ns
2015	4,0	130%
2016	4,0	130%
DCF valeur centrale	7,2	27%
DCF bas fourchette	5,3	72%
DCF haut de fourchette	9,0	1%

Le prix de 9,10€ offre des primes significatives sur tous les critères retenus pour l'évaluation de Groupe Go Sport. Il intègre - au-delà du redressement anticipé à court terme dans le Business Plan - des objectifs de rentabilité normative à moyen-long terme.

Il permet aux actionnaires minoritaires de bénéficier d'une liquidité totale à un prix qui est plus du double des cours de bourse récents dans un contexte conjoncturel difficile qui rend plus aléatoire le redressement de la rentabilité de Groupe Go Sport.

Le prix de 9,10€ par action Groupe Go Sport est équitable pour les actionnaires minoritaires dans le cadre de la présente Offre Publique d'Achat Simplifiée ainsi que pour le retrait obligatoire qui suivra si les conditions de détention sont atteintes.

Le 29 septembre 2014

Marie-Ange Farthouat, Associée

Farthouat Finance

21 rue d'Hauteville

75010 Paris

6. CLAUSES D'ACCORDS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE SUR L'APPRECIATION DE L'OFFRE OU SON ISSUE

A la date du présent document, la Société n'a connaissance d'aucun accord susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation de l'Offre ou sur son issue.

7. ELEMENTS CONCERNANT GROUPE GO SPORT SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

7.1. Structure et répartition du capital

Le capital social de Groupe Go Sport s'élève à 45.330.276 euros, divisé en 11.332.569 actions de 4 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

Sur la base des déclarations de franchissements de seuils reçues par la Société et des autres informations publiques disponibles à la date du présent document, le capital social et les droits de vote de Groupe Go Sport sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote¹	% des droits de vote
Rallye	7.220.645	63,72%	8.905.450	62,99%
Miramont Finance et Distribution ²	3.391.578	29,93%	4.456.759	31,52%
Autres filiales de Rallye ³	8.429	0,07%	15.479	0,11%
Sous-total groupe Rallye	10.620.652	93,72%	13.377.688	94,62%
Autres actionnaires	628.836	5,55%	677.212	4,79%
Auto-détention	83.081	0,73%	83.081 ⁴	0,59%
Total	11.332.569	100%	14.137.981	100%

Il existe également, à la date du présent document, 147.000 options de souscription non exercées donnant droit de souscrire à 162.110 actions, correspondant aux plans d'options suivants :

¹ Droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

² Filiale de Rallye

³ Il s'agit des sociétés Matignon Sablons, HMB et Alpérol qui détiennent respectivement 0,05%, 0,01% et 0,01% du capital et 0,08%, 0,01% et 0,01% des droits de vote

⁴ Les actions auto-détenues sont privées de droits de vote.

Date d'attribution du plan	Date de début d'exercice des options	Date à partir de laquelle les actions peuvent être cédées (*)	Date de clôture du plan	Prix d'exercice par option	Prix ramené à l'action	Nombre d'options	Nombre d'actions
18/05/2009	17/11/2011	18/05/2013	17/11/2014	8,95 €	8,12 €	51 500	56 789
30/04/2010	31/10/2012	30/04/2014	30/10/2015	17,10 €	15,51 €	43 950	48 470
29/04/2011	29/10/2013	29/04/2015	29/10/2016	15,92 €	14,44 €	51 550	56 851
TOTAL						147 000	162 110

(*) les options peuvent être souscrites à compter de la date de début d'exercice mais les actions ne peuvent être cédées qu'à compter du 4ème anniversaire du plan.

Les 56.851 actions susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des options de souscription d'actions correspondant au plan attribué le 29 avril 2011 ne sont pas visées par l'Offre puisque lesdites actions sont incessibles avant la clôture de l'Offre. Seules les actions nouvelles sous-jacentes aux options des plans attribués le 18 mai 2009 et le 30 avril 2010 sont visées par l'Offre, ce qui représente un nombre total de 105.259 actions. Il est cependant précisé que seules 56.789 actions, correspondant au plan attribué le 18 mai 2009, sont dans la monnaie par rapport au Prix de l'Offre.

7.2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions

Obligation de déclaration de franchissement de seuils

Groupe Go Sport a instauré une obligation statutaire d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital et des droits de vote attachés (article 10 des statuts) en vertu de laquelle tout actionnaire qui vient à détenir 1% du capital est tenu d'en informer la société dans le délai de 5 jours de bourse par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à son siège social.

Groupe Go Sport a également instauré une obligation statutaire de déclaration de franchissement de seuils en vertu de laquelle toute personne physique ou morale, y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1% des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de 5 jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient cette fraction.

En cas de non-respect de ces obligations d'information et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital, les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée ne peuvent pas être exercés à toute assemblée qui se réunirait jusqu'à expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Transfert d'actions

Aucune clause des statuts n'a pour effet de restreindre les transferts d'actions.

7.3. Clause de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de Groupe Go Sport (article L. 233-11 du code de commerce)

Néant.

7.4. Participations directes et indirectes au capital de Groupe Go Sport ayant fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil(s) ou d'une déclaration d'opération sur titres

A la date du présent document, les actionnaires de la Société détenant plus de 5 % de son capital et/ou de ses droits de vote sont indiqués dans le tableau figurant à la section 7.1 ci-avant.

La Société n'a pas connaissance d'opération la concernant ayant fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil(s) ou d'une déclaration d'opération sur titres depuis le début de l'exercice social en cours.

7.5. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci

Sous réserve des droits de vote double prévus par les statuts de la Société, il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux.

7.6. Mécanisme de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

7.7. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

7.8. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de Groupe Go Sport

Règles relatives à la composition du conseil d'administration, à la nomination et au remplacement de ses membres

En vertu de l'article 14 de ses statuts, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les administrateurs sont renouvelés par roulement de manière à ce qu'un renouvellement régulier des administrateurs s'effectue par fraction aussi égales que possible. Pour permettre la mise en œuvre du roulement, l'assemblée générale ordinaire peut, par exception, désigner un administrateur pour une durée de un, deux ou trois ans.

Tout administrateur, personne physique ou tout représentant permanent d'un administrateur personne morale est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 75 ans.

Les administrateurs doivent être titulaires d'au moins une action de la société.

La durée statutaire des fonctions des administrateurs est de quatre ans.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges d'administrateurs, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire, sous réserve de ratification à la plus prochaine assemblée générale.

Règles relatives à la modification des statuts de Groupe Go Sport

L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour modifier les statuts de la Société, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

7.9. Pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

En dehors des pouvoirs généraux qui lui sont accordés par la loi et les statuts, le conseil d'administration dispose à la date du présent document des délégations suivantes, qui lui ont été conférées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Nature des autorisations	Date de l'assemblée	Montant nominal maximal autorisé	Durée	Utilisation des autorisations
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	19/04/2013	50 millions d'euros	26 mois	Néant
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions	19/04/2013	50 millions d'euros pour les valeurs mobilières donnant accès au capital 300 millions d'euros pour les titres de créance	26 mois	Néant

nouvelles, maintien du droit préférentiel de souscription				
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes ou à des titres de créances avec, en cas d'émission d'actions nouvelles, suppression du droit préférentiel de souscription	19/04/2013	50 millions d'euros pour les valeurs mobilières donnant accès au capital 300 millions d'euros pour les titres de créance	26 mois	Néant
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique mise en œuvre par Groupe Go Sport sur les titres d'une autre société	19/04/2013	5 millions d'euros pour les titres représentant une quotité du capital 300 millions d'euros pour les titres de créance	26 mois	Néant
Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou à des titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre s'adressant aux personnes visées à l'article L 411-2, II du code monétaire et financier	19/04/2013	10 % du capital par an	26 mois	Néant
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	19/04/2013	2 % du nombre total des actions de la société au moment de l'émission	26 mois	Néant

7.10. Accords conclus par la Société et prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

L'Offre n'entraînera pas de changement de contrôle de Groupe Go Sport.

7.11. Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou les principaux salariés de Groupe Go Sport, en cas de démission, de licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant

8. PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION EN REPONSE

« A ma connaissance, les données de la présente note d'information en réponse sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

André Segura, Directeur Général de Groupe Go Sport